



---

## Avis public

---

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 mai 2024, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *Règlement numéro 2023-186-1 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier.*

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, soit en date d'aujourd'hui.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 22<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

Katia Morin

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de mai 2024.

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

---

Katia Morin